

BANQUES : L'URGENCE DE LES SÉPARER !



Pour remettre la finance à sa juste place !

Au service des collectivités, des particuliers et des entreprises.

Pour une séparation des activités des banques avant qu'il ne soit trop tard !

Les banques sont une bombe à retardement et menacent toujours nos économies.

Pour réhabiliter l'intérêt général !

Les banques sont une affaire trop sérieuse pour être laissée aux seuls banquiers.

SOMMAIRE

Page 1 : Introduction

Page 2 : Les trois missions fondamentales des banques

- Taux de crédits accordés par les banques
- La dérégulation des années 1980

Page 3 : Des produits financiers complexes à risque

- Les produits dérivés
- Les subprimes

Page 4 : Pourquoi faut-il séparer les banques ?

- Que faut-il séparer ?
- L'aléa moral

Page 5 : Le risque majeur que posent les banques

- La spéculation
- La menace des produits dérivés
- Le top 10 des banques toxiques

Page 6 : Séparer, est-ce suffisant ?

- Critères de séparation
- L'affaire du Libor
- Le trading haute fréquence

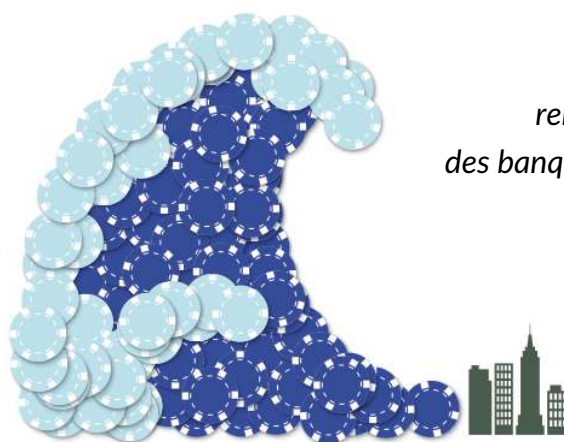
Page 7 : Situation en France et en Europe

- Le blocage politique
- Manipulation des marchés de change
- Les opérations de tenue de marché

Page 8 : Pour aller plus loin

- Nos partenaires
- Ouvrages de références
- Filmographie

Le Collectif Roosevelt préconise dans son manifeste de séparer les activités bancaires, plus précisément de séparer les activités commerciales (celles de banques de dépôts) de celles dites de marché (ou encore spéculatives) aujourd'hui logées au sein d'une même entité juridique au sens large du terme. Depuis la crise de 2007 et les grandes envolées lyriques des dirigeants politiques et économiques, qu'est-ce qui a changé ? Rien, ou si peu. La spéculation se poursuit, les pratiques qui ont mené à la crise aussi.



Il est temps de remettre la régulation des banques et la séparation nette des activités à l'ordre du jour.

En réclamant cette séparation, le Collectif Roosevelt souhaite remettre la finance au service de l'économie. Mais de quelle banque parlons-nous et d'abord qu'appelons-nous une banque ? Il existe trois missions fondamentales de la banque telles que prévues par la loi bancaire de 1984 :

1. Accorder des crédits ;
2. Recevoir des fonds du public ou encore collecter les dépôts des clients ;
3. Mettre à la disposition du public des services de paiement ou encore gérer et mettre à la disposition du public des moyens de paiement.

Ces trois missions régaliennes sont complétées par une série d'activités qui consacrent le modèle français de banque universelle.

TROIS MISSIONS FONDAMENTALES

1. **Accorder des crédits** : la banque crée de la monnaie – l'essentiel de la masse monétaire est constituée par les crédits – et favorise l'activité économique et son financement, les investissements réalisés par les entreprises, le financement du cycle d'exploitation des entreprises, les investissements et la consommation des ménages. Pour prendre une image un peu simple, c'est le **carburant de l'économie**.
2. **Collecter des fonds auprès du public** : en d'autres termes, gérer et protéger l'épargne des acteurs économiques. D'où vient cette protection ? Elle est notamment assurée par l'Etat qui accorde une garantie explicite et implicite aux banques. Mais cette épargne, très abondante en France, serait-elle entièrement logée dans le bilan des banques ? Non, car derrière cette mission de collecte s'est développée toute une industrie ou un métier comme diraient les banquiers qui est celle de la **gestion d'actifs**, qui a été totalement externalisée du bilan des banques et logée dans des structures privées ou collectives (OPCVM).
3. **Mise à la disposition du public de moyens de paiements** : donner aux acteurs les outils pour faire tourner la machine, cartes de paiements, chèques, virements, systèmes de paiement internationaux. Comme on le voit, si ces missions n'étaient pas exécutées, alors l'économie serait en panne et s'effondrerait. C'est dire le rôle crucial et vital des banques.

On peut donc se poser les questions suivantes :

- Les banques exécutent-elles ces missions conformément à la loi et l'intérêt général ?
- Les banques exécutent-elles ces missions de manière à leur assurer une totale pérennité ?
- Les banques mettent-elles en danger ces missions fondamentales par leurs pratiques ?



30%

C'est le pourcentage du montant des crédits consentis en moyenne par les banques aux acteurs économiques - entreprises, particuliers, collectivités - par rapport à leurs actifs totaux. On se dit intuitivement que quelque chose ne tourne pas rond.

Que représentent les 70% restants ? Ce sont principalement des opérations de trésorerie interbancaires, des actifs financiers dont on veut nous faire croire qu'ils financent aussi l'économie. Certainement, lors de l'émission du titre, il s'agit bien d'un financement de l'économie, mais si on prend en considération que la durée moyenne de détention d'une action est de 22 secondes, on se demande légitimement où se niche le financement de l'économie.

La loi bancaire de janvier 1984, qu'on appelle aussi la loi 3D, fut adoptée sous un gouvernement "socialiste" dans un climat international de libéralisme débridé animé par Ronald Reagan et Margaret Thatcher où priment la dérèglementation, le décloisonnement, la désintermédiation :

- Les anciennes banques de dépôts et les anciennes banques d'affaires ne font plus qu'un (déclouisonnement) ;
- Les grandes entreprises pourront aller chercher des capitaux sur les marchés à condition de mandater leur banquier, les banques commercialisent les produits financiers construits par l'industrie de la gestion d'actifs à partir de l'épargne qui a quitté les bilans des banques pour se loger dans les entités privées ou collectives créées par ladite industrie (désintermédiation) ;
- Les règles de fonctionnement de l'économie sont assouplies : plus de contrôle des changes, toutes les activités sont permises aux banques (dérèglementation), en particulier l'activité sur les produits dérivés. Ces activités effectuées dans une quasi-opacité n'ont plus que peu de rapport avec les missions originelles de la banque.

DES PRODUITS FINANCIERS COMPLEXES À RISQUE

Qu'est-ce qu'un produit dérivé ?

Instrument financier utilisé à l'origine pour protéger les investisseurs contre des variations inattendues de taux d'intérêt, de taux de change, de cours d'une action, du prix des matières premières, ou encore du risque de défaut de paiement d'un crédit. Concrètement, acheter un produit dérivé donne le droit ou l'obligation d'acheter ou de vendre un actif dit sous-jacent (action, devise, pétrole, etc.) à une date ultérieure, mais à un prix fixé aujourd'hui.

En faisant très simple, les produits dérivés sont un pari sur un risque porté par le voisin. Techniquement, c'est un titre financier dont la valeur est déterminée par les cours d'un actif lui-même coté sur un marché : denrée agricole, matière première, taux, devise, titres financiers...

On avance généralement que les produits dérivés permettent de se couvrir contre des risques (de taux, de valeur, de change, etc.). J'achète ou je vends un produit dérivé le plus proche de l'actif ou du passif que je veux couvrir. En face, il y a une contrepartie qui prend le risque de m'acheter ou de me vendre ce produit dérivé ; mais il y a une très faible probabilité que cette contrepartie veuille couvrir un actif ou un passif dont le risque est totalement symétrique au mien ; si cette contrepartie ne fait pas une opération de couverture, c'est donc qu'elle spéculé.

Nous voilà au cœur du sujet : **les produits dérivés relèvent donc d'une activité totalement spéculative.**

En d'autres termes, le spéculateur spéculé sur la probabilité de survenance d'un risque qu'il ne porte pas.

Quand on sait que l'encours total des produits dérivés dans le monde **représente plus de 10 fois la production annuelle mondiale (PIB)**, on peut se demander légitimement où se niche la couverture et on mesure ensuite la dangerosité de cette activité qui est un immense terrain de jeu de la spéculation.

Si la crise que nous vivons depuis huit ans trouve bien son origine dans des activités classiques de banque commerciale (les crédits subprimes), en revanche, la manière dont cette activité a été pratiquée (prêter à des personnes insolvables et déclencher un mécanisme de bulle), la manière et les modalités selon lesquelles les risques inhérents à cette activité classique de crédit ont été diffusés au sein de l'industrie financière, notamment via la titrisation sur laquelle s'est greffée ensuite une spéculation aveugle, guidée par un appât du gain, conduit effectivement à répondre négativement aux trois questions



Les subprimes ou le virus de la pandémie financière

Sub se traduit par sous. Prime désigne la qualité normale ou supérieure. Subprime, de qualité inférieure. Les prêts subprime sont donc des prêts de qualité inférieure ou encore à haut risque.

Ce sont ces prêts, accordés aux Etats-Unis à des personnes faiblement ou pas solvables qui ont fait l'objet de titrisations qui ont déclenché la crise de 2007.

Entre 2005 et 2008, la banque américaine JP Morgan Chase avait distribué des titres de créances dont les données avaient été faussées pour tromper les investisseurs. Il faudra attendre novembre 2013 pour que la banque accepte de payer pour 13 milliards de dollars, destinés à compenser les investisseurs et à réajuster les conditions de prêts pour les consommateurs lésés.

POURQUOI FAUT-IL SÉPARER LES BANQUES ?

- ✓ Parce qu'il faut préserver les activités essentielles (crédit, collecte, moyens et systèmes de paiement) qui seraient menacées et dont on ne peut accepter qu'elles le soient.
- ✓ Parce qu'il faut réintroduire une saine concurrence entre tous les établissements bancaires. Par concurrence, il ne faut pas entendre cette pseudo-concurrence entre quelques mégabanques qui s'apparente davantage à un partage du gâteau au sein d'un oligopole.
- ✓ Parce que les banques bénéficiant d'une garantie de l'Etat bénéficient de conditions de refinancement plus favorables sur les marchés.
- ✓ Parce qu'il faut remettre sur les rails une véritable culture du banquier moyen et long terme, abandonner la dictature du court terme, financer l'innovation et la transition notamment énergétique auxquelles l'économie mondiale est confrontée.

QUE FAUT-IL SÉPARER ?

Pour que la séparation entre opérations de banque commerciale et opérations de marché soit efficace, il faut qu'elle réponde à plusieurs conditions.

Il faut d'abord **identifier les opérations qui relèvent de la banque commerciale et celles qui relèvent des activités de marché.**

Comme l'indique Finance Watch, toutes les opérations de marché y compris celles dites de tenue de marché, doivent être clairement séparées des activités de banque commerciales.

La pseudo-loi française de séparation bancaire fait une distinction subtile entre les opérations de marché spéculatives et les opérations de tenue de marché, ces dernières n'étant pas appelées à devoir être séparées.

Il faut donc redire avec force que **dès lors qu'il ne s'agit pas d'opération essentielle**, susceptible en cas de faillite d'une banque de mettre en danger le système dans son intégralité, **toutes les opérations de marché, y compris celles de tenue de marché, doivent être séparées et logées dans une structure différente.**

En maintenant au sein de la même entité des activités essentielles à l'économie - bénéficiant d'une garantie publique implicite ou explicite - et des activités spéculatives non-essentiels, les banques prennent en otage l'Etat et étendent le risque à l'ensemble de la société. **C'est « l'aléa moral ».**



Aléa moral (*moral hazard*)

Désigne les modifications de comportement que peut engendrer le fait d'être couvert contre un risque donné. Se sachant a priori protégé, l'acteur économique a tendance à prendre davantage de risques, provoquant du coup une accentuation des risques globaux dans le système. La taille des banques constitue ici un facteur aggravant : leur gigantisme est une menace pour l'économie et la démocratie. Plus une banque est grande, plus elle pèse sur l'économie et la société en général, plus il devient difficile de ne pas la soutenir en cas de difficultés.

LE RISQUE MAJEUR QUE POSENT LES BANQUES

Des banques qui prêtent peu... mais qui spéculent beaucoup !

	Prêts à la clientèle/ Total de l'actif	Actifs financiers/ Total de l'actif	Total de l'actif/ Total capital Tier 1	Dépôt des clients/Total de l'actif	Nombre d'entités offshore	Subventions implicites perçues
BPCE	51%	18%	24,39	43%	29	8 272 987 236
Caisse des dépôts	7%	1%	5,27	43%	0	-
La Banque Postale	30%	3%	35,39	86%	0	222 462 360
Crédit Mutuel	54%	8%	16,46	48%	9	2 114 751 356
Oseo*	53%	0	15,73	11%	0	-
Société Générale	27%	39%	32,65	28,89	18	2 183 994 637
Crédit Agricole Group	42%	21%	66,92	39%	34	8 186 622 863
BNP Paribas	18%	37%	27,30	36%	63	2 665 744 145

Source : pechesbancaires.eu

Indice de nuisance sociale des banques : le Top 10

	Pays	Niveau de spéculation**	Subventions implicites perçues (en milliards d'euros)
Deutsche Bank	Allemagne	56%	2.7
CRÉDIT AGRICOLE	France	21%	8.1
RBS Group	Royaume uni	37%	3.3
BNP PARIBAS	France	37%	2.6
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	France	39%	2.1
BARCLAYS	Royaume uni	38%	2.1
LB≡BW	Allemagne	26%	3.3
COMMERZBANK	Allemagne	19%	2.4
HSBC	Royaume uni	22%	1.8
LLOYDS BANKING GROUP	Royaume uni	20%	0.4

Et ma banque ? > plus d'infos sur www.pechesbancaires.eu

Les produits dérivés : une menace toujours d'actualité

693 000 milliards de dollars

Le montant des produits dérivés qui s'échangeaient sur les marchés en 2013, soit davantage qu'avant la chute de Lehman Brothers. C'est pratiquement 10 fois le PIB mondial ! C'est probablement ce que les banquiers appellent « tirer les leçons de l'histoire »...

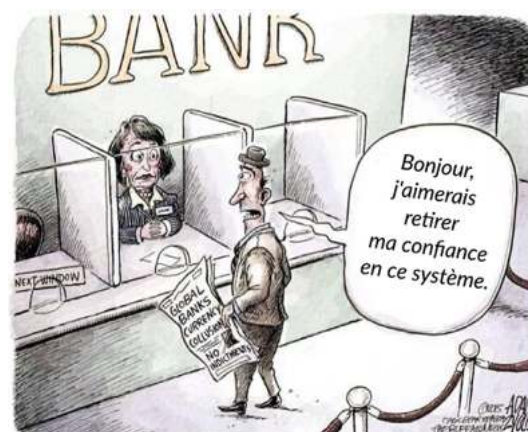
0,16%

C'est le pourcentage du montant des dérivés de BNP-Paribas (soit 48 000 milliards de dollars) dont la perte suffirait à lui faire perdre la quasi-totalité de ses fonds propres. Pour la Société Générale, une perte de 0,26% du montant de ses dérivés suffirait à anéantir ses fonds propres. Il ne s'agit pas là d'hypothèses farfelues !

Poids relatif des établissements

Etablissement s bancaires	Pays d'origine	Total d'actifs (en millions d'€)	Ratio Actifs/Pib national (en %)
Deutsche Bank	Allemagne	2164103	84,8
HSBC	Royaume uni	1967796	119,8
BNP Paribas	France	1965283	99,8
Crédit agricole	France	1723608	87,5

Source : High level Expert group, 2012



Une amende record a été infligée en 2014 à la banque sino-britannique HSBC. Celle-ci a dû déboursier 1,5 milliard d'euros pour clore une série d'enquêtes portant sur le blanchiment d'argent. Elle était notamment accusée de faciliter des transferts de fonds provenant de cartels de la drogue, ou de passer des transactions avec l'Iran, ce que la loi américaine interdit.

Autres critères pour cantonner les risques :

- Préserver les activités essentielles de la banque commerciale, celles qui ne peuvent pas être interrompues sans que l'économie dans son ensemble ne s'arrête. C'est le seul critère opérant qui doit présider à la séparation.
- Les opérations de marché doivent être logées dans des structures ayant un actionariat et un financement spécifiques, dans l'hypothèse où les deux entités - banque commerciale et banque de marché - subsisteraient au sein d'un même groupe. En d'autres termes, la banque de marché ne bénéficie d'aucune garantie, implicite ou explicite, autre que celle de son propre capital. Elle ne peut pas non plus s'appuyer sur les opérations réalisées avec les banques commerciales.
- Les entreprises, en particulier les grandes, pourront recourir aux services de banques de marché pour leurs opérations de couverture de risques, de fusions acquisitions, d'émission sur les marchés de capitaux.
- Les banques commerciales ne pourraient effectuer des opérations simples dites de marchés que pour la stricte couverture de leurs propres risques - taux, change, valeur de marché - ou pour les besoins identifiés de leurs clients. De surcroît, un plafond pourrait être fixé au-delà duquel l'exigence de capitaux propres serait renforcée.
- Les crédits aux *hedge funds* (fonds d'investissement, structures de gestion d'actifs) seraient considérés comme des opérations de marché et donc réservés aux banques de marché.
- Le cantonnement des activités de marché dans une structure autonome et indépendante, dont l'actionariat et le financement seraient spécifiques, ne signifie pas que cette dernière serait exonérée de toute réglementation. Celle-ci devrait comporter deux volets : des exigences prudentielles et des exigences d'activités. Pour être plus précis, certaines activités (opérations spéculatives sur les matières agricoles, trading haute fréquence) devraient être fortement encadrées ou purement et simplement interdites.

L'affaire du Libor

Les traders des 15 plus grandes banques du monde, comme la Deutsche Bank, la Société Générale, JP Morgan, Citibank... se sont entendus pour manipuler les cours des indices phares de taux d'intérêt, le Libor et l'Euribor, afin d'augmenter leurs profits sur les produits dérivés en rapport avec ces indices. Leurs abus ont eu des conséquences lourdes pour le marché : prix de transactions plus élevés, rendements en baisse...

Le trading haute fréquence

Il s'agit de transactions financières exécutées à très grande vitesse par des algorithmes informatiques. Ces opérateurs virtuels de marché peuvent ainsi exécuter des opérations en quelques microsecondes.



Opération de tenue de marché

Il s'agit d'opérations consistant à fournir à tout moment de la liquidité aux acteurs de marché. Ce faisant les établissements se portent acheteur ou vendeur d'instruments financiers et prennent donc ainsi des positions pour compte propre, ce qui est une composante de l'opération de marché spéculative.

Manipulation de marché de changes

Plusieurs banques géantes ont écopé d'une amende de 10 milliards de dollars pour avoir manipulé des taux de change. Des traders avaient triché sur le plus gros marché du monde pour réaliser des profits. Sur ce marché, chaque jour, on échange 5 300 milliards de dollars, soit presque 2 fois le PIB annuel français !

En France, en Europe, qu'observons nous ?

En France, le ministre de l'Economie et des Finances, M. Moscovici et les banquiers regroupés au sein de la Fédération Française des banques ont concocté conjointement une loi dite « *de régulation et de séparation des activités bancaires* ». Cette loi a été promulguée le 26 juillet 2013. Lors des auditions parlementaires qui ont précédé le vote, **M. Frédéric Oudea**, PDG de Société Générale a maladroitement et publiquement reconnu que la loi ne toucherait que de l'ordre de 1% des activités de la banque. On conclut légitimement de ces propos que 99% des activités de marché de la Société Générale sont des activités non spéculatives et relèveraient de la banque de détail ! Difficile à croire. En fait les dispositions de la loi définissent des critères de classement des opérations tels que toutes les opérations bancaires sont pratiquement considérées comme des activités non-spéculatives.

Dans ce contexte, a-t-on le droit de parler de loi de séparation ? Non, c'est un abus de langage et une vaste mascarade : cette loi ne sépare rien. Il aurait mieux valu, par honnêteté, ne rien faire car voilà une loi (à l'exception d'un article sur les paradis fiscaux) qui discrédite ses auteurs et les parlementaires qui l'ont votée.

En Europe, Michel Barnier, alors Commissaire aux services financiers, a déposé un projet de texte lucide et réaliste qui prévoyait une filialisation des activités risquées des banques dites systémiques. Or ce texte, dont l'ambition dépassait très largement celle de la loi française, a déclenché un véritable tollé chez les politiques de tous bords, allant des socialistes jusqu'au centre, ainsi que chez les banquiers. Depuis les élections européennes et le départ de Michel Barnier, les lobbies bancaires, ainsi que les politiques conservateurs et libéraux, ont travaillé à édulcorer le projet. Très récemment, les eurodéputés de la Commission des affaires économiques ont été incapables de se mettre d'accord sur ce projet de texte européen. Cela peut augurer du pire comme du meilleur.

Florilège de réactions en 2015

« *Je ne suis pas certaine que la structure des banques soit le principal risque du secteur financier...* »
Sylvie Goulard, Modem

« *On renoncerait en Europe à avoir des banques capables de rivaliser avec les américaines.* »
Pervenche Bérès, PSE (Socialistes européens), justifiant son opposition au projet de séparation

Réactions à la proposition de directive de Michel Barnier en 2014

« *Nous sommes sur une proposition dure et contraignante de la Commission européenne...* »
Karine Berger, députée PS des Hautes-Alpes

« *Les idées qui ont été mises sur la table par Michel Barnier sont des idées, je pèse mes mots, qui sont irresponsables et contraires aux intérêts de l'Union européenne.* »
Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France

POUR ALLER PLUS LOIN



Finance Watch est la première ONG active au niveau européen pour renforcer la voix de la société civile dans les questions de régulation financière. Décryptage, analyses et événements sur les dossiers chauds du moment : finance-watch.org



ATTAC est une association d'éducation populaire ayant pour vocation de mobiliser les citoyens sur les dégâts de la finance et pour la mise en place d'une taxe sur les transactions financières. Le dossier d'ATTAC, très complet, consacré aux banques, intitulé "A nous les banques" est consultable en ligne sur leur site : france.attac.org



La campagne d'Oxfam France "Ces banques françaises qui spéculent sur la faim" montre comment la spéculation financière augmente la volatilité des prix des denrées alimentaires de base. Pour en savoir plus : oxfamfrance.org



Le groupe des Verts au Parlement Européen a publié sur son site web, «7 péchés capitaux des banques» créé en 2012, une évaluation originale, rigoureuse et pédagogique du modèle d'affaires d'environ 77 banques actives dans 6 Etats membres de l'Union Européenne. Pour en savoir plus : pechesbancaires.eu/fr/



Le CCFD-Terre solidaire (Comité catholique contre la faim et pour le développement) est la première ONG de développement en France. Outre sa mobilisation pour la solidarité internationale, elle est très active, dans son action de plaidoyer, dans la lutte contre les paradis fiscaux.

Ouvrages de référence

- *Stop à la dérive des banques et de la finance*, Claude Simon, Editions de l'Atelier, 2014 (ci-contre)
- *Parlons banque en 30 questions*, Jézabel Couppey-Soubeyran et Christophe Nijdam, La documentation française, 2014
- *Le livre noir des banques*, Attac France et Basta, Les Liens qui Libèrent, 2015
- *La capture*, Christian Chavagneux et Thierry Philipponnat, La Découverte, 2014



Filmographie

- *Inside job*, réal. 2010, Charles Ferguson
- *Le Prix à payer*, 2014, réal. Harold Crooks
- *Master of the universe*, 2013, réal. Marc Bauder
- *Margin Call*, 2011, réal. J.C. Chandor

Le Collectif Roosevelt est un mouvement citoyen rassemblant plus de 100 000 personnes autour d'un manifeste de 15 propositions. Rejoignez-nous !

Collectif Roosevelt

16 rue Dugommier - 75012 Paris

01 43 44 23 58 - contact@collectif-roosevelt.fr

collectif-roosevelt.fr

